

## Bois de merrain, cuves et tonneaux

Pour "*enveysseler*" la récolte, à Jullié comme ailleurs dans le vignoble, on fait appel à de nombreux tonneliers qui cumulent parfois un autre emploi comme c'est le cas pour Michel Sangouard tonnelier cabaretier à Jullié. D'autres tonneliers venant de paroisses éloignées proposent également leurs services et leur salaire n'est pas toujours réglé en espèces sonnantes ayant cours. Quoi qu'il en soit, de nombreux éléments donnent à penser que la confection de merrains, la fabrication des fûts et leur transport représentaient, par la logistique qu'ils mettent en œuvre, une part importante de l'activité économique du pays beaujolais.

En 1754, Antoine Samoël conseiller du roi, lieutenant en la maîtrise particulière du Beaujolais dans sa maison de campagne de Jullié commande cent feuilletes neuves au prix de deux livres la feuillette à Claude Dubreuil maître tonnelier de Colombier en Brionnais. Il est convenu que les feuilletes, faites de bon bois et par bon ouvrier, seront livrées à Diane fin août mais qu'elles ne seront acceptées "*qu'après visite par un tonnelier à ce connaissant et que celles qui se trouveront abîmées par le voyage seront rebutées et en sera fourni d'autres à Dianne par le dit Dubreuil*".

Le valeur du contrat est de deux cent livres que Samoël promet payer de la manière suivante : cinquante livres à la livraison. Le reste, soit cent cinquante livres, sera payé après les vendanges, une fois le vin "*enveyssellé*" en nature ou en espèces au choix de Samoël. Si le paiement est décidé en vin il est convenu que la quantité de vin sera fonction de sa valeur au mois de décembre à Jullié.

La distance de Colombier en Brionnais à Diane est de trente deux kilomètres, inutile de penser faire l'aller et retour dans la journée avec des bœufs et malgré le poids modéré du chargement, il est difficile d'imaginer pouvoir charrier plus de vingt fûts par voyage. Dubreuil va devoir compter sur cinq journées de transport pour l'aller et autant pour le retour sans compter les journées de roulage occasionnées par le retour du vin échangé, ni les nuitées des bouviers passées à Diane et le foin nécessaire aux bœufs !

Le souci de l'acheteur quant à l'intégrité des feuilletes arrivées à Diane, n'est peut être pas si aléatoire qu'on pourrait le penser car le temps du transport aidant on peut être tenté de charger de manière inconsidérée les convois et mettre ainsi en péril la bonne fixation du chargement !

Certains actes font état de vente de bois entiers d'une surface substantielle. Dans cet acte de 1699 c'est la forêt Paiseaud à Cenves qui est vendue dans sa totalité pour la somme de trois mil livres, cette somme énorme représente une superficie importante que l'on ne donne pas sur l'acte, l'acheteur prétendant en bien connaître la teneur et la situation. Pour concrétiser cet achat au dessus de ses possibilités financières, Julien Baland s'associe à Jean Baptiste Charrier prieur de la Salle, ils promettent payer à terme en cinq versements étalés sur deux ans. L'opération est conséquente et la vente se fait au château de la Roche en présence de Jean Charrier seigneur de la Rochette cousin de Jean Baptiste prieur de la Salle, de Georges Antoine Charrier le seigneur encore sous la tutelle de son oncle le prieur et de Guillaume Charrier aumônier du roi seigneur et abbé de Quimperlé autre cousin du prieur de la Salle. On reparlera de ce personnage ami de la marquise de Sévigné ayant vécu à Jullié et qui y est enterré. Inutile de préciser que notre brave Baland dans la grand vestibule du château a du se sentir comme un mouton à la merci d'une meute de loups. Les témoins signataires de l'acte ont tous des revenus importants, ils sont nobles et n'hésiteront pas à la moindre défaillance de Baland de lui dire son fait et de provoquer une instance au bailliage de Villefranche !

Dans un autre titre, Benoît Janin tonnelier à Jullié vend le deux janvier 1699 à Vincent Janin de Juliénas

*"quatre vingt deux pieds d'arbres de haulte futaye propre à faire merrain a prendre par le dit Janin dans la forest appartenant au seigneur comte de Chateautier ...la présente vente faite moyennant le prix et somme de trois cent vingt livres...après les vingt et un (pieds d'arbres) vendu au nommé Forez de Matour".*

Benoît Janin a acheté toute la forêt, il a commencé à l'exploiter mais le lot est trop gros pour lui et il revend ces quatre vingt deux pieds d'arbres à Vincent Janin qui ira les chercher dans les bois du seigneur comte de Chateautier qui n'est autre que Roland de Foudras seigneur de Chénas, la Tour du Bief et le Fief et dont la titulature, d'une longueur époustouflante, n'empêchera pas sa belle seigneurie de Chénas de changer de main deux ans plus tard et de tomber dans l'escarcelle de Georges Antoine Charrier devenu majeur et émancipé de la tutelle de son oncle le prieur de la Salle.

Mais revenons à nos moutons, dans un acte du 2 octobre 1699, Joseph Savoy vigneron de Jullié est payé d'une créance de deux cent deux livres

que lui doit François Delapraye notaire à Diou par une obligation de cent livres que le notaire détient sur Pierre Mélinand "*pour la vente et délivrance à lui faite d'un millier de bois merrin*" et les cent deux livres restantes, le notaire les acquitte en lui remettant un autre millier de bois merrain. Ces deux milliers de merrains suffisent à faire cent tonneaux, il manque encore de quoi faire les cercles mais on dispose pour cela de plantation de jeunes pousses de châtaigner qui en se succédant sur la presque totalité du bouge (le galbe) maintiennent fermement les douelles entre elles et donnent un aspect inimitable aux fûts. On le voit bien ici, le rayon de l'influence économique du commerce du vin dépasse de loin les frontières de la micro région, les besoins en bois sont conséquents et peut-être le notaire profite t-il du voyage retour de la Loire pour acheminer ses merrains vers la zone de production !

Le dossier qui suit est tout simplement remarquable. J'étais au désespoir de pouvoir jamais dénicher un tel document. On est rarement amené à savoir la surface des terres, des vignes ou des prés pas plus que la taille des cuves ou des tonneaux. Et ceci pour une raison simple, les fonds parce que le preneur déclare bien savoir leur étendue et leur teneur, les "fustes" parce qu'on se contente d'indiquer qu'elles sont à la "joge maconnaise", en passant sous silence l'origine des bois.

Voici ce qui ressort de cet écrit qui énumère en détail la taille des douelles, leur nombre, leur prix, et cerise sur le gâteau la qualité des bois utilisés. C'est Jean Baptiste Charrier le prieur qui passe cette commande à Archambeau Dupasquier charpentier de Saint Jacques des Arrests le 30 septembre 1699. L'homme promet de livrer d'ici la fin mai prochaine des douelles pour faire dix huit "thines" autre mot pour désigner les cuves qui a donné le mot tinailler.

*Ces douelles "seront de cinq pieds et demy de longueur et deux pouces francs d'épaisseur et celles de fond de sept pieds et demy francs aussi de longueur avec un pied de large et d'épaisseur de deux pouces et demy francs le tout pied de ville, bon bois chene coral sans neuf ny uberon ny rouge ny piqué".*

Tout est dit ! Il suffit de prendre sa calculette, de se souvenir de la valeur de Pi, de la formule du volume d'un cylindre et le tour est joué, on pourra enfin connaître le volume exact des cuves employées au tout début du XVIIIème siècle !

En tenant compte du séchage, de la hauteur du jable et du rabotage, le résultat est surprenant, il affiche soixante hectolitres. Et si l'on tient compte

du fait que la commande est de dix huit cuves, le constat est édifiant, on a affaire à la commande du siècle ! Avec 1080 hl de logement, on peut vinifier plus de 775 hl de vin. Imaginer la taille du cuvage pour entreposer ces dix huit cuves. A raison de 2,40 m de largeur au sol pour chaque cuve, les dimensions du local doivent être de quarante cinq mètres de long. Si on ajoute à cela l'emplacement des pressoirs et la surface nécessaire à l'allée, on se trouve devant un bâtiment important. S'agit-il du cuvage du château de la Roche ou de celui du bois de la Salle ? Le mystère est difficile à élucider car le prieur ne spécifie pas si cette commande lui est destinée ou si il officie en qualité de tuteur de son neveu.

Quoi qu'il en soit, on voit que le vignoble, à l'orée du XVIIIème siècle, se prépare à répondre à la demande croissante de vins vers la capitale et nous met en mesure d'affirmer que nonobstant la production de toiles et l'élevage du bétail, c'est déjà la véritable économie de la région.